



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

29 septembre 2021

Quelles stratégies d'investissement se cachent derrière l'ISR ?

Si vous vous intéressez à l'investissement socialement responsable (ISR), vous avez probablement déjà entendu parler des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance : les critères ESG. Ils permettent d'évaluer les entreprises d'après leurs performances extra-financières et de compléter l'analyse financière classique. La sélection des entreprises qui composent les fonds peut ensuite s'effectuer suivant différentes méthodes de prise en compte de ces [critères extra-financiers](https://www.amf-france.org/fr/node/68888) URL = [https://www.amf-france.org/fr/node/68888]. Comment fonctionnent les différentes stratégies d'investissement durable ? On vous explique.

Les approches « *best* »

L'approche *Best-in-class* (« meilleur de sa catégorie » en anglais) consiste à sélectionner les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier, pour chaque secteur d'activité sans exclure aucun secteur. Cette approche peut être associée à des critères d'exclusions sectorielles (voir ci-après) pour améliorer la durabilité du fonds. Un fonds *Best-in-class* peut ainsi investir en partie dans des secteurs considérés comme polluants, par exemple l'industrie de l'énergie, en sélectionnant les « meilleurs élèves » de ce secteur.

L'approche *Best-in-universe* (« meilleur d'un univers d'investissement » en anglais) sélectionne les entreprises les plus performantes sur les critères extra-financiers, tous secteurs confondus. Elle comporte donc des biais sectoriels : certains secteurs comme le

recyclage ou les énergies renouvelables par exemple seront surreprésentés par rapport à d'autres secteurs d'activité comme la grande consommation ou le transport aérien.

Enfin, l'**approche Best-effort** (« meilleur effort » en anglais), contrairement aux deux précédentes, s'appuie sur une notation relative à l'évolution des pratiques des entreprises. Elle consiste à sélectionner les sociétés démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performance ESG dans le temps. Un fonds adoptant une stratégie *Best-effort* pourra par exemple investir dans les titres d'entreprises du secteur des transports qui cherchent à améliorer leur empreinte carbone, ou encore du secteur de l'industrie qui développent des programmes de réinsertion professionnelle.

STRATÉGIES « BEST » : QUELQUES EXEMPLES

Imaginons 5 sociétés évoluant dans 5 secteurs d'activité différents. Selon la stratégie « best » appliquée par un fonds responsable, voici des exemples de titres qui pourraient, ou non, être sélectionnés.

	Énergies renouvelables	Santé	Énergies fossiles	Grande consommation	Cloud
Best-in-class					
Best-in-universe					
Best-effort*					

Dans cet exemple, nous avons imaginé que certaines sociétés ne faisaient pas état d'une politique d'amélioration de leurs pratiques. Néanmoins, chacun de ces secteurs d'activité pourrait être présent dans ce type de fonds.

Les exclusions

Il existe plusieurs types d'exclusions qui peuvent être appliquées dans des stratégies d'investissement socialement responsable. Ces exclusions ne peuvent pas, à elles seules, constituer des fonds ISR : elles doivent être cumulées avec d'autres approches.

L'**exclusion sectorielle** est un mécanisme consistant à ne pas sélectionner des entreprises qui tirent une part de leur chiffre d'affaires dans des activités jugées néfastes à la société. Certaines exclusions sectorielles sont dites « éthiques » quand les secteurs concernent des activités jugées contraires à l'éthique, comme la pornographie, les jeux d'argent ou encore l'alcool.

L'**exclusion normative** revient, elle, à exclure les titres de sociétés qui ne respectent pas certaines normes internationales, par exemple la Déclaration universelle des droits de l'homme ou la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Les entreprises ne respectant pas ces normes sont alors exclues, par exemple dans le cas d'affaires de corruption ou de travail des enfants. La discrimination ou la dégradation de l'environnement constituent d'autres critères d'exclusion possibles.

L'engagement actionnarial

Parfois appelé « actionnariat actif ». Dans cette approche, les actionnaires utilisent leur droit de vote en assemblée générale pour orienter la politique de l'entreprise selon les valeurs qu'ils souhaitent défendre.

Ils peuvent par exemple chercher à améliorer les politiques de transparence sur la traçabilité des produits dans le secteur agro-alimentaire, ou encore faire pression sur un groupe pétrolier afin qu'il mette en place une politique environnementale et des projets de transition écologique.

Les approches thématiques

L'investissement thématique consiste à sélectionner des entreprises dont l'activité porte sur un même objet, ou des secteurs précis liés au développement durable comme l'eau, la santé ou encore le vieillissement des populations.

Un fonds thématique santé pourra par exemple investir dans des entreprises pharmaceutiques, de biotechnologies, ou encore de gestion d'hôpitaux ou de centres de soins.

Pour qu'un fonds thématique soit considéré comme en gestion ISR, cette approche doit être combinée à d'autres approches comme la sélection ESG, les exclusions normatives ou l'engagement actionnarial.

L'investissement à impact

Ce type d'investissement consiste à choisir des entreprises qui, en plus du rendement financier, ont comme objectif de générer un impact social et environnemental positif quantifié, en mettant ces deux objectifs sur le même plan.

Ces répercussions positives peuvent prendre différentes formes. Il peut s'agir d'un fonds investissant dans des entreprises qui fournissent des logements à loyer modéré, ou encore qui sont spécialisées dans l'économie sociale et solidaire. Cela peut aussi permettre de financer des entreprises de lutte contre le gaspillage ou des fournisseurs d'énergies renouvelables.

Mots clés

BIEN INVESTIR

EPARGNE DE LONG TERME

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

FINANCE DURABLE

29 septembre 2021

Qu'est-ce qu'un critère
extra-financier ?



GUIDE ÉPARGNANT

FINANCE DURABLE

15 octobre 2020

S'informer sur... La
finance durable



ARTICLE

FINANCE DURABLE

27 septembre 2019

Création d'un fonds
responsable



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02